

Comité Technique Spécial des DIRECCTE et des DIECCTE du 2 juin 2015
Déclaration commune CGT – SUD Solidaires – FSU



Madame et Monsieur les secrétaires généraux,
Monsieur le Délégué général,

Les membres du comité technique spécial des DIRECCTE et des DIECCTE nouvellement désignés ont été convoqués, par courrier électronique du 18 mai 2015, à une première réunion de cette instance programmée le 2 juin 2015.

Un contexte bien peu propice au dialogue

Ce CTS est programmé la semaine même où notre collègue inspectrice du travail à Annecy, est convoquée (le 5 juin) devant le tribunal correctionnel d'Annecy, en tant que prévenue pour des faits de recel et de violation du secret professionnel.

Cette convocation fait suite à une véritable cabale menée par l'entreprise TEFAL contre notre collègue, et, plus largement, contre l'inspection du travail. Cette entreprise veut écraser notre collègue pour éviter que soient mises en avant les infractions qu'elle commet à l'encontre des travailleurs.

Or, dans cette affaire, ni la hiérarchie directe de cette inspectrice, ni la haute hiérarchie du ministère, ni le ministre François Rebsamen n'ont apporté le moindre soutien à notre collègue. A aucun moment, en dépit de l'avis du CNIT de juillet 2014 qui dénonçait pourtant les pressions indues exercées par TEFAL, la hiérarchie et le Ministre n'ont cru utile de rappeler TEFAL à ses obligations.

Bien au contraire, la DIRECCTE et le Ministre se sont acharnés contre notre collègue, en la décrédibilisant, en l'humiliant, en l'isolant, en refusant notamment de reconnaître son accident de service, et ont multiplié les faveurs accordées à l'entreprise, le tout -pour faire bonne mesure- sous l'amicale surveillance des renseignements généraux.

Bref, le message adressé par la hiérarchie du Ministère fût de dire à TEFAL que cette entreprise pouvait se considérer au dessus des lois, et qu'il convenait que l'inspection du travail ne la gêne pas trop....

Ce Ministre n'a pas d'avantage réagi en personne devant les ahurissants propos réitérés du Procureur d'Annecy, se félicitant de « faire le ménage » dans le corps de l'inspection du travail.

Nous demandons à ce que le CTS soit informé des suites que la DGT entend donner à l'avis du CNIT sur les pressions indues exercées sur la collègue. En dehors d'un commentaire assez inopportun de l'ancien DGT, qui n'était qu'en fait que des éléments de langage adressés à l'encadrement, les représentants des agents n'ont été tenus informés de rien. Nous demandons donc à la DGT ce qu'elle a retiré de cet avis, notamment en termes de consignes à la hiérarchie. Cette DGT si prompte à menacer de sanctions ceux qui refusent d'aller à une simple réunion de service, va-t-elle pouvoir enfin nous dire que l'indépendance doit être respectée par les DUT et les DIRECCTE sous peine de sanction?

Dès lors, en l'absence de soutien clair, et au plus haut niveau du Ministère, à notre collègue, et de claire condamnation des agissements de l'entreprise et des déclarations du Procureur, il nous paraît tout à fait inenvisageable, de se réunir à la même table que l'administration, avant la date de cette audience.

Le contexte est si peu propice au dialogue social que même en matière de droits syndicaux, le ministère est partisan d'une régression inouïe. Par un sacré tour de passe-passe, il entend diminuer de manière insensée les locaux des OS du ministère du travail revenant ainsi sur un acquis vieux de plus de 30 ans. C'est tout simplement inacceptable.

Des élus et une instance méprisés

A cet élément de contexte s'ajoute le fait que la convocation, sur une question aussi importante que la réforme territoriale, n'a été adressée aux élus que quinze jours avant la réunion et ne comportait aucune pièce jointe.

En conséquence de quoi, il n'a pas été possible pour les élus d'examiner les documents, ni de connaître avec précision les projets des ministères concernant les conséquences de la fusion des régions et de la loi NOTRe sur l'organisation territoriale de l'État, sur l'avenir des agents, des missions, des services rendus aux usagers, sur les modifications d'organigrammes prévues, sur les conséquences sur les effectifs (notamment pour les UR situées dans les villes qui perdront leur caractère de préfecture de région), sur les éventuelles mutations (géographiques, fonctionnelles, ou en direction d'autres administrations...) qui pourraient être imposées aux agents, sur les conséquences concernant les institutions représentatives du personnel en région,....

Il n'est pas possible de se prononcer sur d'aussi importantes questions sans disposer, à minima, de documents précis et adressés plusieurs semaines à l'avance aux élus !

Dès lors, la seule véritable raison de cette convocation semble être de procéder, le plus rapidement possible, à une consultation formelle et vidée de toute substance de l'instance, pour aller le plus vite possible tout en respectant à peu près les formes....

Ce mépris pour les élus, les représentants du personnel et cette conception purement formelle du dialogue social ne tranchent pas avec le projet de loi Rebsamen « dégradation du dialogue social dans les entreprises », véritable attaque contre les délégués du personnel, les comités d'entreprises et même les CHSCT, chose qu'on pensait impossible il y a encore seulement quelques années, projet de loi qui est la simple copie des revendications de la frange la plus hallucinée du patronat.

L'impression persistante que tout est déjà joué – et ailleurs

Qui plus est, la réforme se met déjà en place en région : convocation d'assemblées générales des agents par les DIRECCTE, CTSD communs ou réunis à la même date, réunions de « dialogue social » sous l'égide des Préfets préfigureurs (Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Auvergne-Rhône-

Alpes, Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine,...), avec des dates limites pour remettre courant l'été les projets de nouvelle organisation régionale...

La logique élémentaire aurait voulu de commencer par consulter le niveau national sur la cohérence nationale et d'ensemble de la réforme, puis d'étudier, dans les régions, les déclinaisons locales...

Mais peut être n'y a t' il pas de cohérence nationale à ce big-bang administratif, autre que donner des gages absurdes de la volonté « réformatrice » du Gouvernement à la Commission Européenne, que mettre en concurrence les régions entre elles, que laisser des territoires entiers à l'abandon, que faire des économies de bout de chandelles, que diminuer à tout prix le nombre de fonctionnaires, que d'affaiblir le rôle de l'État au profit de celui des entreprises et des financiers, que de créer des seigneuries locales où nouveaux Préfets de régions et présidents des Régions régneraient en véritables petits barons...

Le Ministre du Travail et celui de l'Économie ont t' ils même eu leur mot à dire sur cette affaire où tout semble se jouer sur un coin de table au sein du cabinet du Premier Ministre, en fonction du lobbying des grands élus ou des grands corps de l'État, des amitiés anciennes et des services rendus, des jeux politiques et des intérêts économiques les plus étroits...

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales n'entendent pas cautionner cette procédure en cours. Elles n'étaient absolument pas demandeuses de ce big-bang administratif, de cette fusion des régions, de ce grand bazar où chacun cherche à tout prix à élargir son champ de compétence au détriment du voisin...

Elles décident donc de boycotter ce comité technique spécial.

Sur la réforme de l'État, nos organisations syndicales revendiquent :

- que toutes les informations soient données aux agents sur les négociations en cours entre les régions fusionnées et sur les projets de réorganisation des DIRECCTE ;
- l'arrêt de la décentralisation qui, en confiant la formation et demain l'emploi aux régions va accentuer la pression du patronat pour que soit satisfait ses besoins immédiats de main d'œuvre au plus bas coût pour le capital ;
- le maintien de tous les services, de tous les agents et de tous les postes dans les implantations actuelles. Aucune fin de contrat pour les agents non titulaires ! Aucune délocalisation ! Aucune mutation ou déménagement forcés ! Aucun transfert, pour aucun agent, contre sa volonté, vers une collectivité territoriale ou vers une autre administration de l'Etat !
- le maintien des effectifs actuels dans tous les sites, notamment pour les villes anciennes préfectures de région, qui ne doivent pas devenir des déserts ! L'emploi public participe largement à l'activité économique !
- l'arrêt de l'abandon des missions et compétences de l'État, seul moyen pour garantir une équité territoriale nationale; Non à la décentralisation !
- l'arrêt des restructurations incessantes des Pôle 3 E et des services supports qui génèrent des conditions de travail totalement dégradées pour les agents ;
- la titularisation des contractuels, nombreux dans les services de l'emploi et de la formation professionnelle.

Paris, le 2 juin 2015.

Les organisations syndicales CGT, SUD Solidaires, FSU.